

Questions CSE du 20 Janvier 2023 :

Monsieur le président, Monsieur le secrétaire,

- En entrée de séance nous demandons des informations concrètes sur les évènements liés au 29 décembre 2022, problème récurent de phonie et gestion en mode dégradée sur plusieurs heures. Il est impératif de revoir le fonctionnement en mode dégradé. Le travail de tous nous a permis une issue positive.

Il faut impérativement y mettre des moyens supplémentaires en mettant les autorités décideurs devant leur obligation sans attendre la prochaine DSP. Il en va de l'intérêt de la sécurité du personnel et l'intérêt de notre mission de transport.

Merci de mettre à l'ordre du jour les questions suivantes, elles sont en débat et pas en réponses écrites :

1- Réclamons dans le cadre de l'article du code de travail L 4161-1 la prise en compte de l'identification des facteurs à risque liés aux risques professionnels concertés et validés aux titres suivants à ce jour :

Evolution à ce jours sur les éléments suivants :

- contraintes physiques marquées
- posture pénible définie comme position forcée des articulations
- environnement physique agressif
- rythmes de travail
- travail répétitif caractérisé par la réalisation de mouvements répétés.



2- Réclamons des informations sur les actions à venir et réalisés sur l'amélioration de ces conditions en amont de la prochaine DSP en accord avec les différents partenaires. Ce travail constructif servira également à faciliter le recrutement chronique que nous connaissons et de fidéliser les nouveaux arrivants. Pourquoi ne pas faire participer davantage les acteurs du quotidiens ?

3- Réclamons la mise en place d'une prime de bienvenue de 150 euros pour les nouveaux arrivants versée après leur titularisation et une somme identique pour tout salarié ayant parrainé un nouveau arrivant qui lui serait versée de la même façon lors de la titularisation de celui-ci. Pourquoi ne pas créer cette attractivité pour nous tous ?+

4- Réclamons concrètement quand tous les arrêts de bus seront accessibles aux PMR. A quant cette réalité ?



- 5- Réclamons que les membres de la CSSCT soient plus impliqués dans leurs prérogatives. La sphère des risques, les modalités d'action des membres ne tolèrent à ce jour d'émettre un avis constructif. Quand est il ? Comment peut-on émettre un avis sur le rapport et sur le programme annuel des préventions des risques et les consultations obligatoires en particulier dans le cadre de la politique sociale et les conditions de travail et l'emploi (évolution et suivis).
- 6- Réclamons la communication du bilan des acceptations CP, période creuse et pleine et les conséquences à venir sur l'exploitation du réseau. Quand est il ? Incidence et risque par rapport à un recrutement non atteint ? Impact sur les demandes de jours de congé non posés ?
- 7- Réclamons dans le cadre de la PAC quel montant percevront les conducteurs n'ayant eu aucun arrêt de travail pour l'année 2022 ?
- 8- Réclamons dans le cadre de l'intéressement 2022 la somme qui sera versée à chaque salarié pour une année complète ?
- 9- Réclamons dans le cadre des sous-traitance à venir si le cahier des charges a été modifié ?



10-Réclamons dans le cadre de l'accord égalité et QVT la communication précise du bilan des actions engagées et les résultats à ce jour avec les indicateurs de suivi ?

Réponse écrite:

Réclamons le point sur les travaux et leurs avancés sur les toilettes Jonquilles, Lesage, Centre Nautique et de la demande d'enlever les poignets à l'extérieur des toilettes pour qu'ils ne restent pas ouvert.

Pour l'ensemble des représentants FO Pascal Metz